

Note synthétique – Echanges CCM/ARS-DDTM durant la préparation des dossiers DUP

Reprise du dossier suite au retour de la DDTM du 18/03/2020

Page <sup>1</sup>	Remarques DDTM	Réponses CCM - LITHÉO
p.27	<i>L'augmentation des prélèvements ne va-t-elle pas mettre en danger l'aquifère ?</i>	Suite à cette remarque et à celle formulée dans un mail par M. QUERO (ARS), un complément d'information a été apporté au dossier en p. 110  Ce point est également abordé p.158
p.34	<i>Faire apparaitre de manière plus importante l'objectif de retrait et donc de "libération" de XXX m<sup>3</sup>/j sur le pliocène</i>	Un complément a été apporté sur ce point dans la notice technique en p.98-99 (§ 2.2 Justification du Projet) et dans la note de synthèse (PJ n°7)
	<i>Miocène actuel / F4 / SIAEP Parentis</i>	La capacité future de production avec la substitution du Pliocène ne sera pas de 11 840 m <sup>3</sup> /j mais plutôt de 11 440 m <sup>3</sup> /j.  Le chiffre a été actualisé dans la notice technique en prenant en compte les capacités de production réelles du nouveau forage St-Paul F4 (1600 m <sup>3</sup> /j au lieu des 2000 m <sup>3</sup> /j estimé par antea en 2017 lors de l'étude de modélisation réalisée avant-travaux)
	<i>Futur forage engendrant bien une augmentation accrue de la pression sur les milieux</i>	Le projet de création d'un forage de secours sur la commune de Pontenx-les-Forges a été abandonné. En cas de besoin, la CCM envisage désormais de sécuriser ce secteur par une interconnexion. De ce fait, ce projet n'a pas été évoqué dans la notice technique.
p.51	<i>Préconisation de suivi en direct des niveau et stop automatique pour éviter dénoyage</i>	Cf. notice technique (notice d'incidences) p. 158 (§ 3.5 Mesures compensatoires et préventives)
p.55	<i>Incidence cumulée Pontenx F4 ?</i>	Projet abandonné (cf. réponse ci-dessus concernant remarque p.34)
p.61	<i>Diag M5 et Bestaven réalisés ?</i>	Les dates des derniers diagnostics réalisés sur les forages sont les suivantes :  Bestaven 10/03/2006 St-Paul F3 15/06/2011 Aureilhan 07/07/2015 St-Paul F2 12/01/2016 M5 15/05/2017

<sup>1</sup> Les numéros de pages indiqués dans le tableau renvoient aux numéros de pages du document dénommé « Pieces\_Jointes-AE-CCM\_CC\_St-Paul » transmis par la CCM au format PDF

Les numéros de page indiqués dans la colonne « page » correspondent au n° de pages de la version transmise le 21/02/2020 et annotée par les services de la DDTM.

Ceux indiqués dans la colonne « Réponses CCM – Lithéo » correspondant aux n° de pages de la version modifiée transmise le 21/04/2020

**Mise en exploitation d'un forage d'eau potable  
sur la commune de Saint-Paul-en-Born**

		Bestaven et St-Paul F3 prévus prochainement
	<i>Risque de dénoyage de l'aquifère</i>	Risque pris en considération en évoqué dans la notice technique (p.131 p.144 p.158) – cf. 3.5 « mesures préventives »
p.96	<i>Cohérence entre les chiffres 4000 en page 34...</i>	La valeur exacte est celle présentée dans la notice technique en p.98. Les forages implantés dans la nappe du Pliocène présentent une capacité de production de 4100 m <sup>3</sup> /j (cumul des débits autorisés sur les 4 forages indiqués dans les arrêtés de DUP)
	<i>Page 34 : 7440 pour total 11440</i>	Oui, chiffre modifié dans le dossier. Les capacités de production des 5 forages du champ captant de St-Paul-en-Born-Aureilhan-Mimizan sont bien de 7440 m <sup>3</sup> /j, soit une capacité totale de production journalière des forages exploités par la CCM et alimentant l'UDI de Mimizan de 11 540 m <sup>3</sup> /j (Pliocène + Miocène)
p.140	<i>Mise en place d'un suivi en temps réel du niveau et mesure de préservation</i>	Remarque ajouté p.144 qui renvoie à la p. 158 (§ 3.5 Mesures compensatoires et préventives)
p.154	<i>Nécessité de mise en place d'alarme et de mesure de gestion avant le dénoyage de l'aquifère</i>	Oui, un seuil d'alerte supplémentaire (ex : 5 m au-dessus du toit de la nappe) pourra être intégré à la supervision. La cote de ce seuil sera définie pour chaque ouvrage en reprenant les coupes géologiques (cf. p.158).
p.162	<i>Et la zone d'alimentation de cette nappe ????</i>	Un point spécifique concernant cet aspect a été ajouté p.108 (§ 2.3.1 Contexte géologique et hydrogéologique)